

Chers amis,

Bien au-delà de la tradition, la cérémonie des vœux du maire à ses concitoyens est un moment privilégié dans la vie d'une commune. Cette année encore, malheureusement, la situation sanitaire ne nous permet pas d'organiser cette rencontre. Je profite donc de la diffusion de ce flash info pour m'adresser à vous.

Je souhaite à toutes et à tous une très bonne année 2022, pleine d'espoir et de projets. J'ai une pensée particulière pour les personnes malades ou isolées et pour celles et ceux qui rencontrent des difficultés.

Je tiens particulièrement à remercier toutes celles et tous ceux qui, par leurs activités et leurs responsabilités, professionnelles ou associatives, animent notre commune, concourent à sa vitalité et renforcent le lien social.

Merci aux bénévoles pour leur implication, aux enseignants de l'école Saint Martin pour leur engagement au service des enfants, aux commerçants, artisans, professions libérales et entrepreneurs pour leur dynamisme.

Je remercie également les services municipaux pour leur implication sans faille, les membres du CCAS pour leur dévouement et leur action pour l'intérêt général et le bien de tous.

Merci également aux adjoints et aux conseillers municipaux pour leur engagement, leur adhésion à l'action communale et leur disponibilité. Je félicite bien sûr les élus du conseil municipal des enfants pour leur implication toute récente dans la vie communale.

Cette cérémonie traditionnelle des vœux du maire était aussi l'occasion pour moi de vous parler de la situation communale présente, mais aussi, et surtout de l'avenir. Je dispose pour cela en ce début d'année d'un diagnostic restitué tout récemment par le cabinet conseil POPULUS en charge de l'étude communale d'analyse des besoins sociaux. Cette étude, menée à chaque début de mandat, permet aux membres du CCAS et aux élus municipaux de connaître assez précisément les évolutions passées et les tendances futures en matière de développement social sur le territoire communal.

Cette fois-ci encore ce rapport souligne le dynamisme communal : population en progression constante, accueil de nombreuses nouvelles familles, bien-être de la population communale dans son ensemble car le taux de précarité y est bien moins élevé qu'ailleurs.

Mais ce diagnostic met aussi en évidence l'évolution du profil des nouveaux habitants qui concerne dorénavant toutes les classes d'âge. Il souligne un ralentissement du rythme des naissances depuis 2016 et cette tendance devrait se vérifier ces prochaines années. Bien que la proportion des 60 ans et plus soit chez nous très inférieure à la moyenne de l'agglomération et du département, le diagnostic prévoit à plus long terme un certain vieillissement de la population communale. Il souligne aussi qu'en moyenne la population communale n'est pas une population en situation de précarité car les chiffres restent bien en dessous des données départementales.

Notre commune est actuellement d'une santé plutôt florissante et enviée par beaucoup. Elle pourrait néanmoins connaître dans le futur quelques problèmes de croissance accentués par les effets de la nouvelle loi « climat et résilience » qui donnera un très gros coup de frein à l'urbanisation. L'intégration dans le code de l'urbanisme des objectifs de cette loi nécessitera l'adaptation des différents documents d'urbanisme, dont les PLU communaux, qui devront être rapidement mis en conformité. Il y aura donc, pour nous autres élus, à mener un gros travail de réflexion pour que puisse se poursuivre le développement communal dans une situation plus compliquée. La densification devenant prioritaire, il pourrait y avoir un risque de déclassement de certaines zones actuellement urbanisables.

Encore une fois, bonne année à tous !!

JEAN-PIERRE RIVOAL

ETAT CIVIL Du 1er octobre au 31 décembre 2021

Naissances

JAN Elliot **AUDOUARD Milo SOLENTE Nataël LELOUP Léana PIGOT Augustin**

Mariages

LE MAOÛT Paul et MORIN Roxane

Décès

Christian DENAUX André PIQUET



Le LAEP vous accueillera à la salle multi-activités, place St Christophe, le jeudi 3 février, le jeudi 31 mars, le jeudi 2 juin

de 9h15 à 11h15.

Renseignements: 02 97 53 04 31



Prochains ateliers sur la commune – Salle Multi-activités - Place St Christophe

de 9h30 à 11h30 :

Vendredi 28 janvier, Jeudi 17 février, Vendredi 04 mars, jeudi 10 mars, Vendredi 01 avril et jeudi 14 avril.

CALENDRIER

Du 18 janv au 04 fev

Exposition artistique « La danse divine des 6 sens » par ANNABEL avec une dédicace de son premier ouvrage - Médiathèque, du mardi au vendredi de 14 h à 18 h

mars

Du 08 au 29 Exposition photo d' « Images Nolfféennes » -Médiathèque

Mercredi 30 mars

Fête du Numérique -Atelier Stop Motion - A partir de 8 ans et sur réservation. Renseignements à la médiathèque.



La commune de Trédion recrute dans le cadre d'un emploi aidé (Parcours Emploi Compétence) : 20 heures par semaine (horaires le week-end en fonction des locations de salles et de la saison -période estivale) un agent pour les

missions suivantes:

- Nettoyage courant des bâtiments communaux (mairie, salles communales...)
- Entretien des espaces verts (petit entretien)
- Location salles communales (état des lieux...)
- Gestion du camping

Candidature (courrier de motivation + curriculum vitae) à adresser à la mairie de Trédion par courrier : Mairie de Trédion – Place Saint Christophe – 56250 TRÉDION ou par mail : mairie.tredion@wanadoo.fr avant le 31 janvier 2022. Poste à pourvoir à compter de mi-février 2022.



ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES ET LÉGISLATIVES 2022

Les élections présidentielles se dérouleront les 10 et 24 avril 2022 (inscription possible jusqu'au 4 mars 2022); les élections législatives les 12 et 19 juin 2022 (inscription possible jusqu'au 6 mai 2022).

S'inscrire: les nouveaux habitants sont invités à s'inscrire. Les pièces à fournir sont les suivantes : titre d'identité en cours de validité et justificatif de domicile datant de moins de 3 mois (inscription au secrétariat de la mairie ou par internet). Les jeunes ayant atteint l'âge de 18 ans doivent vérifier s'ils sont bien inscrits. Vérification de son inscription sur la liste électorale sur le site www.service -public.fr ou en contactant le secrétariat de la mairie (02 97 67 11 33- mairie.tredion@wanadoo.fr).

Voter: Le bureau de vote est situé Place Saint Christophe (salle multi activités). Pour être admis à voter, nous vous rappelons que la présentation d'une pièce d'identité est obligatoire.

DISPOSITIF « Maprocuration » complémentaire de la procédure « papier » existante, www.maprocuration.gouv.fr.



RECENSEMENT MILITAIRE

Tous les jeunes de nationalité française, garçons et filles âgés de 16 ans doivent se recenser à la Mairie (soit euxmêmes ou leur représentant légal) dans les 3 mois qui suivent leur anniversaire, munis du livret de famille des

parents et de leur carte nationale d'identité.

Les assistantes sociales peuvent vous recevoir sur RDV les lundis après-midis et les jeudis matins à l'antenne sociale à Elven, 2 bis place du Lurin. Vous pouvez contacter l'accueil du Centre Médico Social au 02 97 69 52 00 pour prendre rendez-vous.

mairie.tredion@wanadoo.fr.





ALLIANCE COIFFURE informe sa clientèle de la possibilité de prendre des rendez-vous en ligne grâce à PLANITY soit via l'application sur le site planity.com ou sur la page facebook: Alliance Coiffure Trédion.



Les auto-entrepreneurs Trédionnais qui souhaitent se faire connaître sont invités à contacter le secrétariat de la mairie au 02 97 67 11 33 ou à adresser un mail à l'adresse suivante :



NOMAD'EMPLOI : LE SERVICE DE PROXIMITÉ TOURNÉ VERS L'INSERTION À L'EMPLOI

Le Groupe Néo56, et Néo Emplois sont présents sur le Morbihan depuis 30 ans. Au contact du public, nos structures constatent que l'accès au numérique et la mobilité sont toujours des freins importants à l'insertion et au retour vers l'emploi.

Dans ce contexte et ayant à coeur de proposer un service de proximité et lutter contre la précarité de la population, le groupe lance le projet Nomad' Emploi. Nomad'Emploi est le service emploi et numérique qui se déplace dans votre ville!

C'est via un camping-car que notre conseillère emploi va parcourir les routes du Morbihan et venir à **Trédion** pour rencontrer les habitants. Il sera proposé des ateliers numériques en lien avec l'emploi, mais aussi

des missions de travail en collaboration avec les entreprises du territoire.

RENDEZ-VOUS

- <u>Mardi 18 janvier 2022, de 13h30 à 16h00, Place Saint-Christophe</u> VOS CONTACTS

Marine Lorand : conseillère emploi, marine.lorand@neo56.org ou 07 76 08 62 64

Lise Simon : chargée de communication digitale, lise.simon@neo56.org

ou 07 57 57 04 36 www.neoemplois56.org



LES DEMANDES D'URBANISME EN LIGNE

Depuis le 1^{er} janvier 2022, les demandes d'autorisation d'urbanisme peuvent se faire sur le site de Golfe du Morbihan – Vannes agglomération. Qu'il s'agisse d'une simple déclaration, d'un dé-

pôt de permis de construire ou d'un projet d'aménagement ou de démolition, les usagers pourront déposer leur dossier par voie électronique. Comme pour une demande papier, un instructeur assure le suivi en ligne du dossier en lien avec la mairie concernée. Simple, rapide et efficace, ce nouvel outil numérique permet un suivi en temps réel de l'avancement de son dossier.

Toutes les demandes peuvent se faire sur le site **golfedumorbihan-vannesagglomeration.bzh**



ARGOET INFOSERVICES A ELVEN

L'agglomération s'engage pour vous accompagner dans les démarches du quotidien. Qu'il s'agisse de rechercher un emploi, de solliciter des

aides ou de compléter une déclaration d'impôts en ligne, Argoët Infos services vous donnera toutes les clefs pour y parvenir. Située au centre-ville d'Elven, cette nouvelle France services mettra à votre disposition des ordinateurs en plus de formations sur le numérique. Son équipe apportera également des conseils personnalisés et vous orientera vers les bons services. De la justice à l'emploi en passant par la santé ou le logement, vous pourrez profiter des permanences de professionnels et d'associations pour obtenir les réponses à vos questions. Les professionnels pourront aussi disposer d'espaces de travail et de réunion ou solliciter un accompagnement dans leurs démarches de recrutement. Son ouverture est prévue en janvier 2022.

Contact Argoët info services: 02 22 07 42 60 /

argoetinfoservices@gmvagglo.bzh

DECLARATIONS PREALABLES ACCORDEES DU 1er OCTOBRE AU 31 DECEMBRE 2021

NOMS- PRENOMS	ADRESSES	OBJET
TUAL Jérémy	Impasse de Venise	Edification d'une clôture
SCHILTZ Christine	Impasse de Kergras	Carport
HEUVELINE Chantal	Le Grand Villeneuve	Création d'une ouverture
LE BRETON Jackie	Impasse de Blénan	Edification d'une clôture
QUENET Gervais	Place du Commerce	Panneaux photovol- taïques
RAPHEL Thomas	Ruelle de la fontaine	Modification d'une ouverture
CAVALLIE Alain	Chemin du Lerman	Panneaux photovol- taïques
RICHARD Alain	Rue du Rodouer	Panneaux photovol- taïques
LE GRAND Joseph	Impasse de Blénan	Edification d'une clôture
BOISSON Michel	Route de Lanvaux	Edification d'une clôture (partielle)
NAIL Chantal	Rue de la Libération	Edification d'une clôture
THOMAZIC Julien	Rue du Vieux Rodouer	Garage et clôture
RIVOAL Yann	Domaine du Château	Modification de façades
SIMON Laurence	Les Bruyères	Piscine et local technique

PERMIS DE CONSTRUIRE ACCORDES DU 1er OCTOBRE AU 31 DECEMBRE 2021

20 20: 00: 00:12 1:0 02 2202:::2:12 2022		
NOMS- PRENOMS	ADRESSES	OBJET
MARTZLOFF Martine	Le Petit Villeneuve	Extension d'Habitation
CHOQUET/ ETIENNE Maxence & Marie	Impasse de Blénan	Maison d'habitation
PRIGENT/ PIERRY Hugo & Charlène	Lotissement Le Rodouer 2 Lot 1	Maison d'habitation



Accédez à l'actualité de votre commune gratuitement et sans inscription

- Installez l'application Centolive à partir du Play Store (Androïd) ou l'Apple Store (Apple)



- Lancez Centolive,
 recherchez votre commune et mettez la en favori
- Visionez les actualités et recevez les notifications en temps réel!





EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 OCTOBRE 2021

<u>Convention territoriale globale (CTG) - CAF / GMVA / Commune</u>

Dans le cadre d'une démarche mise en place au niveau national, la branche famille de la CAF organise progressivement ses interventions à l'échelon de territoires plus larges que celui des communes.

L'objectif est de développer des actions pertinentes en faveur des allocataires sur l'ensemble d'un bassin de vie, reposant sur un diagnostic partagé avec l'ensemble des collectivités partenaires et en fonction de priorités d'actions définies de manière concertée sur les différents champs d'intervention suivants : l'accès aux droits et aux services, l'accueil des jeunes enfants, la jeunesse, le cadre de vie, l'accès et le maintien dans le logement, l'aide à domicile des familles, la médiation familiale, la lutte contre la pauvreté. L'ensemble des engagements de la CAF et des collectivités partenaires sur ces domaines est regroupé dans un document unique, la « Convention Territoriale Globale » (CTG).

La CTG est mise en place à l'échelle du territoire de la Communauté d'agglomération de GMVA jusqu'au 31 décembre 2024. Elle se substituera aux Contrats Enfance Jeunesse (CEJ) qui existaient auparavant avec les différentes collectivités du territoire.

Les signataires, outre la CAF, sont les collectivités suivantes : Communes de GMVA et GMVA.

Pour information, la commune dispose aujourd'hui d'un contrat enfance jeunesse avec la CAF qui arrive à échéance au 31/12/2022.

Numérotation des lieux-dits

Il appartient au conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues et aux places publiques. La dénomination des voies communales, et principalement celles à caractère de rue ou de place publique, est laissée au libre choix du conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le maire peut prescrire en application de l'article L 2213-28 du CGCT aux termes duquel « Dans toutes les communes où l'opération est nécessaire, le numérotage des maisons est exécuté pour la première fois à la charge de la commune. L'entretien du numérotage est à la charge du propriétaire qui doit se conformer aux instructions ministérielles ».

Numérotation des lieux dits suivants :

La Perche, Le Clos du Petit Ruisseau, Gerpil, Les Princes, La Noë des Doués, Le Pradi, La Noë du Pradi, Gradenoche, La Croix Baucher, Bauvais, Le Petit Villeneuve, Le Grand Villeneuve, Le Boteleau, La Grand Mare.

Les lieux-dits ne disposant que d'un seul logement ne sont pas concernés par la numérotation.

<u>Présentation du projet et demande de subvention - Ré-</u> <u>fection de voie communale rue allant vers le cimetière et</u> du parking stade Victor Tual

Il a été décidé d'effectuer la réfection de la voirie allant vers le cimetière et la réfection du parking du stade Victor TUAL. Il est présenté le projet d'aménagement de ces 2 sites.

Une aide exceptionnelle est octroyée par le département du fait de recettes importantes liées au droit de mutation. (50 000 € maximum dans la limite du plafond légal de 80% d'aide publique). Domaine concerné : Investissement en matière de voirie, d'aménagement et de mobilier urbain.

Il convient de solliciter les subventions afférentes à cette opération.

Plan de financement prévisionnel

Coût de l'opération :

Honoraires: maîtrise d'œuvre, SPS, divers

	8 000 €
Montant des travaux	80 000 €
Imprévus 10%	8 800 €
Total (H.T.)	96 800 €
T.V.A. (20%)	19 360 €
Total (T.T.C.)	116 160 €

Financement:

DEPARTEMENT au titre du PST 29 040 €

30 % de 96 800 € HT

DEPARTEMENT au titre de l'aide exceptionnelle

50 000 €

COMMUNE

Autofinancement	21 240 €
Prêt relais FCTVA	15 880 €
Total (T.T.C.) :	116 160 €